Ministry of Energy

Accessibility Plan 2004-2005

Ministry of Energy 2004-2005 Accessibility Plan

Contents

- Introduction
- Message From the Minister
- Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2004-2005
  - Legislative Requirements
  - Acts and Regulations
  - Policies
  - Programs and Services
  - Practices
- For more information

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Energy. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

Message From the Minister

I am pleased to present the Ministry of Energy's second annual accessibility plan. I believe that it is extremely important for the Ontario Public Service to be an accessible and inclusive employer and service provider, and our

ministry is committed to doing its part.

Our accessibility plan includes a report on efforts to identify, remove and prevent barriers to persons with disabilities. Of note this year, the Ministry of Energy continues to add accessibility features to its website. Our site now provides access to all major sections using simple keystrokes or "access keys" – allowing persons unable to use a mouse to access all areas of our site.

The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate our ministry's efforts to support the government's commitment to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities.

The Ministry of Energy remains committed to ensuring that all Ontarians have access to our organization. We fully support the government's plan to introduce measures aimed at making the Ontarians with Disabilities Act, 2001 strong and effective.

Honourable Dwight Duncan

Minister of Energy

Report on Achievements of 2003-2004 : Planning Commitments

Commitment: Ensure that all new managers, as part of their ministry orientation, complete ODA training so that the ministry maintains its 100 percent rating.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Develop a best practices guide to ensure staff consider ODA issues when inviting people to our organization. This could be for interviews, conferences, stakeholder meetings, other government staff who come so we can ensure that any necessary accommodation is made.
Status: Completed.

Commitment: Conduct an internal review and update our human resources performance management policy to ensure that all management staff performance agreements include a learning component related to accessibility issues.
Status: Completed.

Commitment: Continue to work with the Ontario Realty Corporation and building management to ensure barriers identified in common areas are addressed and eliminated.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Ensure that all accessible washrooms have grab bars installed.
Status: Completed.

Commitment: Ensure all hallways are lit clearly and free of clutter to allow full and safe access and ensure all lighting in targeted facilities provides the optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.

Status: Ongoing.

Commitment: Conduct an accessibility audit in all reception/public areas to identify communication and architectural barriers.
Status: In progress.
Action and Timeframe: Completed initial internal review. Conducting full audit in fall 2004.
Rationale: Hiring consultant to complete audit report by end of November 2004.

Commitment: Conduct an employee survey to assess level of knowledge about accessibility issues.
Status: In progress.
Action and Timeframe: Commencing fall 2004 (late September 2004)
Rationale: Questions developed; awaiting appropriate timing for release.

Commitment: Update the ministry "employment accommodation for people with disabilities" operating policy to ensure the ODA is fully reflected and communicate this document to all ministry staff.
Status: Completed.

Commitment: Continue to abide by the ministry specific "employment accommodation for people with disabilities" operating policy requirements and ensure those staff who require specific accommodations obtain them in a timely manner.
Status: Completed.

Commitment: Continue to ensure all new material posted on the ministry's Internet site complies with standards for usability by people with disabilities, reflecting the broad definition of "disability" under ODA.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Ensure that the learning plan for our webmaster includes knowledge of adaptive technologies and accessible website design.
Status: Completed.

Commitment: Conduct a review of the ministry Intranet site to identify potential barriers to staff with disabilities and, if necessary, upgrade the ministry Intranet site so that it is fully accessible by all ministry staff.
Status: Completed.

Commitment: Provide guidance on procedures for responding to requests for publications in accessible format to all staff.
Status: Completed.

Commitment: Give Managers and supervisors guidance on having regard to accessibility in all procurement activities and receive the procurement guidelines.
Status: In Progress.
Action and Timeframe: Ongoing.
Rationale: As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment: Provide guidance to policy and program development staff on how to include accessibility in proposals.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Review operating proposals put forward in 2004/05 business plan to ensure accessibility is taken into consideration.
Status: Completed.

Commitment: Ensure policies, proposals and contracts consider the perspectives of people with disabilities.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Ensure that items brought forward under the program review exercise are also reviewed for accessibility requirements.
Status: Completed.

Commitment: Ensure that staff training programs developed by the ministry include the provision of the ODA.
Status: Completed.

Commitment: Update and enhance the Ontarians with Disabilities Act information page on the ministry Intranet site. Present information includes protocols on providing publication in alternative formats and a variety of questions and answers.
Status: Completed and ongoing.

Commitment: Review the Ontario Energy Board Amendment Act (Electricity Pricing), 2003 internally to ensure the appropriate use of language with respect to people with disabilities, as well as to identify any programs established in law that may have an impact on people with disabilities.
Status: Completed.

Commitment: Ensure the ministry call centre has a TTY line.
Status: Completed.

Commitments and Strategies for 2004-2005

Legislative Requirements

Commitment: Implement guidelines on procurement to ensure that ministry staff are informed and comply with the new guidelines.
Action: Staff with procurement responsibility will be provided with the guidelines which will provide guidance on implementation of guidelines for ODA.
Timeframe: 2004-05.

Acts and Regulations

Commitment: Review the following acts internally to ensure the appropriate use of language with respect to people with disabilities, as well as identify any programs established in law

that may have an impact on people with disabilities.

- The Energy Efficiency Act, RSO 1990
- Reliable Energy and Consumer Protection Act, 2002

Action: Engage Legal staff to conduct review.
Timeframe: Commencing fall/winter 2004 (mid November 2004).

Policies

Commitment: Contracts with service providers will ensure accessibility requirements are met.
Action: Ensure accessibility requirements are included in annual negotiation of service level agreements.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Commitment: Specifications in place for procurement of furniture and furniture accessories in accordance with ergonomic standards.
Action: Ensure the procurement of all furniture and furniture accessories is acceptable.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Commitment: Further develop our accessibility in accommodation commitment to ministry staff through the development of a "practice ergonomics" tips sheet.
Action: Develop tip sheet and distribute hardcopy to all staff, as well as make it available on the Intranet and in an alternative format when required.
Timeframe: Completion expected October 2004.

Commitment: Continue to ensure new material posted on Internet website is in an accessible format.
Action: Accessibility-related review of all material to be posted on Internet.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Commitment: Procedures for how to respond to requests for accessible formats will be available on Intranet for staff.
Action: Continue to ensure ministry ODA Intranet page is updated and reflects current information.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Programs and Services

Commitment: Review ministry emergency procedures manual for consistency with the requirements of the ODA.
Action: Ministry will review manual and conduct audit of all ministry locations to ensure that there are procedures in place for people with disabilities.
Timeframe: Commencing Spring 2005 (mid April 2005).

Commitment: Continue to work with the Ontario Realty Corporation and building management to ensure barriers identified in common areas are addressed and eliminated.
Action: Continue to meet regularly with building management.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Commitment: Update the ministry specific "employment accommodation for people with disabilities" operating policy with the development of a business planning checklist for accommodations and procurement purposes.
Action: Checklist will provide guidance for implementation of accommodation requests and for procurement purposes.
Timeframe: Commencing Fall 2004.

Commitment: All new job descriptions will be reviewed for language and content that respects people with disabilities.
Action: Human Resources will review any future job descriptions to ensure that the content is consistent with the requirements of the ODA.
Timeframe: Ongoing.

Commitment: All future job advertisements will be reviewed for language and content that respects people with disabilities.
Action: Human Resources will review any future job advertisements to ensure consistency with the requirements of the ODA.
Timeframe: Ongoing.

Commitment: Continue to ensure 100 percent of managers complete on-line ODA training.
Action: All new managers will obtain ODA on-line training.
Timeframe: Immediate and ongoing.

Practices

Commitment: Ensure ODA is communicated on a regular basis through quarterly business brochures sent to staff.
Action: Updates will be provided on a quarterly basis through the brochure and on the ministry Intranet.
Timeframe: Commencing fall 2004.

Commitment: Accessibility awareness will be built into staff orientation binders and orientation sessions for new employees.
Action: This component will be added to staff orientation binders for all new staff.
Timeframe: Completion expected winter 2004 (late November).

Commitment: Conduct an accessibility audit in all reception/public areas to identify communication and architectural barriers.
Action: In progress.
Timeframe: Completed initial internal review. Conducting full audit in fall 2004.
Rationale: Hiring consultant to complete audit report by end of November 2004.

Commitment: Conduct an employee survey to assess level of knowledge about accessibility issues.
Action: In progress.
Timeframe: Commencing fall 2004 (late September 2004).
Rationale: Questions developed; awaiting appropriate timing for release.

Commitment: Managers and supervisors are given guidance on having regard to accessibility in all procurement activities and will receive the procurement guidelines.

Action: In progress.
Timeframe: 2004-05

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number: 1-800 818-2900 or in Toronto 416-326-4483

TTY number: 1-800 387-5559

E-mail: write2us@energy.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at: **www.gov.on.ca/citizenship/accessibility** . The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300

Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938

In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758

TTY Service 1-800-268-7095

© Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-3362 Accessibility Plan - Ontario. Ministry of Energy (Online)

Ce document est disponible en français.

Printed from the Ministry of Energy website:
www.energy.gov.on.ca/index.cfm?fuseaction=about.accessibility

© 2004 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

Ministère de l'Énergie

Plan d'accessibilité 2004-2005

Plan d'accessibilité 2004-2005

Table des matières

- Introduction
- Message du ministre de l'Énergie
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004
- Engagements et stratégies pour 2004-2005
- Renseignements

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Énergie. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Message du ministre de l'Énergie

Je suis heureux de présenter le plan d'accessibilité 2004-2005 du ministère de l'Énergie. Je pense qu'il est très important que la fonction publique de l'Ontario soit un employeur et un fournisseur de services accessible à tous. Et notre ministère s'engage à faire sa part.

Notre plan d'accessibilité rend compte des efforts que nous avons déployés et que nous poursuivons pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles auxquels font face les

personnes handicapées. Durant l'exercice écoulé, le ministère de l'Énergie a ajouté de nouvelles fonctionnalités à son site Web, qui offre désormais un accès à toutes les sections principales au moyen de « clés d'accès » à partir du clavier, permettant ainsi aux personnes qui ne peuvent pas utiliser la souris d'accéder à l'ensemble du site.

Les réalisations décrites dans ce plan, de même que nos engagements quant aux améliorations prévues pour l'exercice à venir, témoignent de la volonté de notre ministère de soutenir l'engagement qu'a pris le gouvernement d'agir en vue de renforcer, de vitaliser et de rendre accessibles toutes les collectivités de l'Ontario.

Le ministère de l'Énergie s'engage à s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à l'organisation. Nous soutenons pleinement le plan du gouvernement, qui entend introduire des mesures visant à renforcer et à rendre plus efficace la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le ministre de l'Énergie,

L'honorable Dwight Duncan

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Le plan d'accessibilité 2003-2004 du ministère de l'Énergie avait énoncé 23 engagements. Certains ont été réalisés, d'autres sont encore en cours. Par ailleurs, un grand nombre d'engagements sont maintenant ancrés dans les procédures et les activités quotidiennes du ministère. À noter en particulier l'amélioration du site Web qui permet l'accès à toutes les grandes sections du site au moyen de quelques simples « touches d'accès » à partir du clavier. De plus, cette année, le ministère a introduit de nouvelles technologies d'adaptation destinées à aider des employés à accomplir leurs tâches quotidiennes. On trouvera ci-après le rapport sur les engagements de 2003-2004 et les progrès réalisés.

Engagement : S'assurer que tous les nouveaux gestionnaires suivent la formation sur la LPHO, dans le cadre du programme d'orientation du ministère, de sorte que le ministère maintienne sa cote de 100 %.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Élaborer un guide des pratiques exemplaires pour aider le personnel à prendre en considération les exigences de la LPHO, notamment à s'assurer que les aménagements nécessaires soient en place quand il invite ou fait venir des gens dans les locaux du ministère, que ce soit pour des entrevues, des conférences, des réunions d'intervenants, ou des rencontres avec d'autres employés du gouvernement.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Effectuer une étude interne de notre politique de gestion du rendement des ressources humaines et la réviser pour s'assurer que tous les objectifs de rendement des cadres incluent une composante de formation en matière d'accessibilité.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer à collaborer avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour s'assurer que les obstacles cernés dans les zones communes soient éliminés.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que l'on installe des barres d'appui dans toutes les toilettes accessibles.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que tous les couloirs soient bien éclairés et ne soient pas encombrés de sorte à permettre un plein accès en toute sécurité; et s'assurer que tout l'éclairage dans les locaux ciblés offre une sécurité et une commodité optimales aux visiteurs et aux employés ayant une déficience visuelle.
État d'avancement : Engagement permanent.

Engagement : Faire une vérification de l'accessibilité dans toutes les zones de réception ou publiques afin de repérer les obstacles en matière de communication et d'architecture.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.
Mesures et calendrier : Étude interne initiale terminée. Une vérification complète sera menée à l'automne 2004.
Motif : Recours aux services d'un consultant qui préparera le rapport de vérification pour la fin de novembre 2004.

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.
Mesure et calendrier : Le sondage débutera à l'automne (fin septembre) 2004.
Motif : Le questionnaire est prêt, et sera distribué en temps utile.

Engagement : Mettre à jour la politique opérationnelle du ministère intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées » pour s'assurer qu'elle tient compte de la LPHO, et communiquer ce document à tout le personnel du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer à respecter les exigences de la politique opérationnelle intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées », et s'assurer que les employés nécessitant des adaptations précises les obtiennent en temps opportun.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer de s'assurer que tout nouveau matériel affiché sur le site Internet du ministère respecte les normes de convivialité pour les personnes handicapées, en conformité avec la définition large du terme « handicap » prévue aux termes de la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que le plan de formation destiné au webmestre inclut la connaissance des techniques d'adaptation et de conception de sites Web accessibles.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Examiner le site Intranet du ministère afin de repérer les obstacles éventuels auxquels sont confrontées les personnes handicapées et, au besoin, améliorer le site pour le

rendre accessible à tout le personnel du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Donner des conseils à tout le personnel sur la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Donner des conseils aux chefs et aux superviseurs de programmes relativement aux considérations à prendre en compte en matière d'accessibilité dans le cadre de toutes les activités d'achat, et leur communiquer les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.
Mesure et calendrier : Engagement permanent.
Motif : De manière générale, le personnel du ministère prend déjà en compte le facteur accessibilité pour tous les achats de biens et de services pour le ministère. Avec l'émission récente de lignes directrices expresses à cet égard, les processus du ministère seront formalisés en 2004-2005 pour en assurer la conformité et l'uniformité à l'échelle du ministère.

Engagement : Donner des conseils au personnel chargé de l'élaboration des politiques et des programmes pour qu'il sache comment inclure le facteur accessibilité dans les propositions.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Examiner les propositions opérationnelles énoncées dans le plan d'activités 2004-2005 pour s'assurer que l'on a pris en compte l'accessibilité.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que les politiques, les propositions et les contrats prennent en considération la perspective des personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que les questions soulevées dans le cadre de l'examen des programmes soient aussi examinées sous l'angle des exigences en matière d'accessibilité.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que les programmes de formation du personnel conçus par le ministère incluent les dispositions de la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Mettre à jour et améliorer la page d'information sur la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* sur le site Intranet du ministère. Les renseignements courants incluent des protocoles sur les publications offertes sur support de substitution ainsi que des questions et des réponses.
État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Examiner à l'interne la *Loi de 2003 modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (établissement du coût de l'électricité)* pour s'assurer qu'elle utilise le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de cette loi susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que le télécentre du ministère dispose d'une ligne ATS.
État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagements et stratégies en 2004-2005

Exigences de la *Loi*

Engagement : Mettre en œuvre les lignes directrices relativement à l'application des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO pour s'assurer que le personnel est au courant des nouvelles directives et qu'il s'y conforme.
Mesure à prendre : Fournir ces lignes directrices au personnel responsable des achats.
Calendrier : 2004-2005.

Lois et règlements

Engagement : Examiner à l'interne les lois suivantes pour s'assurer qu'elles utilisent le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de ces lois susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.

- *Loi sur le rendement énergétique*, L.R.O. 1990
- *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateur*

Mesure à prendre : Le personnel des services juridiques effectuera l'examen des lois.
Calendrier : L'examen débutera à l'automne/hiver (mi-novembre) 2004.

Politiques

Engagement : S'assurer que les contrats avec les fournisseurs de services prévoient la conformité aux exigences en matière d'accessibilité.
Mesure à prendre : S'assurer que les exigences en matière d'accessibilité sont incluses dans la négociation annuelle des ententes sur les niveaux de service.
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : S'assurer que les devis descriptifs existants pour l'achat de meubles et d'accessoires mobiliers sont conformes aux normes ergonomiques.
Mesure à prendre : S'assurer que les achats d'ameublement et d'accessoires mobiliers sont acceptables.
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Préparer un feuillet de conseils sur les postures et positions ergonomiques à adopter, ceci dans le but d'étendre l'accessibilité dans le cadre de notre engagement en matière d'adaptation des emplois.
Mesure à prendre : Préparer le feuillet de conseils et le distribuer à tout le personnel, l'afficher aussi sur le site Intranet et, sur demande, le rendre disponible sur support de substitution.
Calendrier : Achèvement prévu : octobre 2004.

Engagement : Continuer de s'assurer que tout nouveau matériel affiché sur le site Web du ministère est en format accessible.
Mesure à prendre : Examiner sous l'angle de l'accessibilité tout document devant être affiché sur Internet.
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Afficher sur le site Intranet, pour les mettre à la disposition du personnel, la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.
Mesure à prendre : Continuer de mettre à jour régulièrement la page Intranet sur la LPHO.
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Programmes et services

Engagement : Examiner le manuel des procédures en cas d'urgence du ministère pour s'assurer qu'il est conforme aux exigences de la LPHO.
Mesures à prendre : Revoir le manuel et effectuer une vérification de tous les sites du ministère pour s'assurer que des procédures à l'intention des personnes handicapées sont en place.
Calendrier : L'examen débutera au printemps (mi-avril) 2005.

Engagement : Continuer à travailler avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour éliminer les obstacles repérés dans les zones communes.
Mesure à prendre : Poursuivre les réunions régulières avec les services de gestion des bâtiments.
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Mettre à jour la politique opérationnelle du ministère intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées » et dresser une liste d'activités à planifier en termes d'adaptations et d'achats.
Mesure à prendre : La liste fournira des conseils pour la mise en œuvre des demandes d'adaptation et pour les achats.
Calendrier : Ces activités débuteront à l'automne 2004.

Engagement : Revoir toutes les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.
Mesure à prendre : La Direction des ressources humaines examinera les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.
Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Revoir toutes les nouvelles annonces d'emplois pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.
Mesure à prendre : La Direction des ressources humaines examinera les nouvelles annonces d'emplois pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.
Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Continuer à s'assurer que tous les cadres suivent la formation en ligne concernant la mise en œuvre des dispositions de la LPHO.
Mesure à prendre : Tous les nouveaux cadres suivront la formation en ligne portant sur la mise en œuvre de la *Loi* .
Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Pratiques

Engagement : S'assurer que la LPHO est communiquée régulièrement au personnel par le biais de brochures trimestrielles.
Mesure à prendre : Des mises à jour seront fournies tous les trimestres par le biais d'une brochure et du site Intranet du ministère.
Calendrier : L'activité débutera à l'automne 2004.

Engagement : Incorporer la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité dans les trousses et les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés.
Mesure à prendre : L'information sur l'accessibilité sera incorporée aux classeurs d'orientation destinés aux nouveaux employés.
Calendrier : Achèvement prévu : hiver (fin novembre) 2004.

Engagement : Continuer à vérifier l'accessibilité de toutes les zones de réception et publiques pour repérer les obstacles en matière de communication et d'architecture.
Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.
Calendrier : Étude interne initiale terminée. Une vérification complète des lieux ciblés sera effectuée à l'automne 2004.
Motif : Recours aux services d'un consultant qui préparera le rapport de vérification pour la fin de novembre 2004.

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.
Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.
Calendrier : Le sondage débutera à l'automne (fin septembre) 2004.
Motif : Le questionnaire est prêt, et sera distribué en temps utile.

Engagement : Conseiller les chefs et superviseurs de programmes sur la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre de toutes les activités d'achat et leur fournir les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions de la LPHO sur l'approvisionnement.
Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.
Calendrier : 2004-2005.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 1 800 818-2900 ou à Toronto 416 326-4483

Numéro ATS : 1 800 387-5559

Courriel : **write2us@energy.gov.on.ca**

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : **www.gov.on.ca/citizenship/accessibility** . Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3370